



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 14/11/2023

Date d'affichage : 22/11/2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt et un novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON.

Étaient absents non excusés : Mme Denise GONTHIER, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

OBJET : Facturation et perception de la redevance d'assainissement collectif : signature d'une convention avec STGS

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'assainissement collectif est facturé par le service administratif de la commune sur la base des relevés de consommation d'eau potable fournis par STGS.

Cette facturation séparée est incomprise par beaucoup d'habitants. Nous facturons avec un an de décalage, ce qui est source d'erreur et complique le recouvrement notamment en cas de déménagement.

Monsieur le Maire propose de confier la facturation et la perception de la redevance assainissement collectif à la société STGS d'AVRANCHES (50).

Ce service sera facturé 2,50 € par facture soit environ 2 500 € H.T. Les recettes perçues par STGS nous seront reversées chaque trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix Pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec STGS d'AVRANCHES (jointe en annexe).

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 22/11/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Delphine HUBLIN-PARIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS